

La Métropole du Grand Paris adopte à l'unanimité un plan de relance de 110 millions d'euros pour un territoire durable, équilibré et résilient

Un Conseil métropolitain exceptionnel s'est tenu ce vendredi 15 mai 2020, sous la présidence de Patrick OLLIER. À cette occasion, les conseillers métropolitains ont adopté un Plan métropolitain de relance, doté d'une enveloppe de 110 millions d'euros et décliné en 50 actions structurantes. La Métropole du Grand Paris réaffirme ainsi son rôle d'opérateur économique majeur pour relancer une économie locale fortement marquée par la crise sanitaire et soutenir les différents acteurs de proximité.

« À travers ce plan de relance, la Métropole du Grand Paris joue pleinement son rôle d'opérateur de la transition écologique de l'économie métropolitaine vers des modes de production, de consommation et d'échanges, plus sobres, plus inclusifs et plus équilibrés », souligne Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Un engagement fort en faveur de la transition de l'économie métropolitaine

Le plan de relance est structuré en cinq axes et décliné en 50 actions. Ces actions seront engagées dans un cadre partenarial avec, en particulier, la Banque des Territoires et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris / Île-de-France.

1. **Promouvoir une stratégie de résilience intégrant le retour d'expérience de la crise sanitaire** avec l'adoption d'un Plan métropolitain de santé et de résilience ; l'accélération du Plan Alimentation Durable métropolitain engagé en 2019 ; la construction d'un observatoire partenarial en open data.
2. **Revivifier le tissu économique de proximité** avec, entre autres, la participation à hauteur de 14 millions d'euros au fonds mutualisé Résilience Île-de-France dédié aux TPE et PME du territoire ; le lancement d'une nouvelle édition du programme « Centre-ville vivant » de soutien aux commerces, à l'artisanat et à la culture ; l'entrée de la Métropole au capital de la Société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires (Semaest) pour en faire un véritable outil au service de l'ensemble du territoire métropolitain ; le soutien spécifique à l'économie sociale et solidaire, de même qu'aux jeunes entreprises innovantes.
3. **Accélérer la transition écologique et le développement des mobilités douces** avec l'adoption d'un Plan vélo métropolitain doté de 10 millions d'euros dès 2020 ; la création de 100 nouvelles stations Vélib' d'ici 2022 ; le déploiement d'un programme de rénovation énergétique et de solarisation du patrimoine public ou encore un soutien spécifique à la filière du végétal et du paysage.
4. **Soutenir le secteur de l'habitat et de la construction** avec un accompagnement des ménages à la rénovation énergétique des pavillons ; le lancement d'une nouvelle édition de l'appel à projets innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » axé sur la réintroduction d'activités productives en zone dense ; un appel à manifestation d'intérêts pour de nouvelles opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.
5. **Lutter contre la fracture numérique et accompagner la transition numérique** avec le renforcement du financement des publics fragiles *via* le Pass numérique ; le déploiement d'un maillage métropolitain de ressourceries de recyclage de matériel informatique.

> Les 50 actions du Plan de relance métropolitain sont détaillées en annexe de ce communiqué.